

Proxima Pays Mellois 2008 – 2013

Priorité Services

Trois axes

- Petite enfance
- Personnes âgées et/ou handicapées
- Santé
- Accessibilité

Orientation générale

Développement de nouveaux équipements et services pour une offre d'accueil supplémentaire, accessible à tous

Petite enfance	
Objectif principal	Développement d'une offre d'accueil (collectif ou à domicile), de qualité, et adaptée à tous Conduite d'actions collectives favorisant (ou prolongeant) la mise en réseau des acteurs de la petite enfance
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> - Intégrer dans tous les projets l'accès à tous les publics (mixité) - Poursuivre la structuration de l'accueil des tout petits, porteurs ou non de handicap - Encourager les rencontres intergénérationnelles (au niveau du territoire) par des équipements ou animations avec les personnes âgées et/ou handicapées - Favoriser la reconnaissance du métier d'assistante maternelle et d'assistante familiale, en particulier par la professionnalisation - Communiquer autour des RAM, encourager leur itinérance - Mutualiser les moyens humains et matériels à l'échelle du Pays (fonctionnement des structures d'accueil et RAM, ludothèque destinée aux professionnels, ...) - Favoriser tout investissement conduisant à des économies d'énergie - Encourager les expérimentations et les innovations
Effets attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Développement d'une offre complémentaire à l'existant par une diversité de services et un maillage équilibré du territoire - Mixité des publics dans les actions menées (équipements, animations, ...) - Coordination d'actions à l'échelle du Pays pour des réponses aux besoins cohérentes et structurées
Type de dossiers	<ul style="list-style-type: none"> - Création de structures d'accueil à l'échelle communautaire - Achats mutualisés - Communication - Professionnalisation - Animations coordonnées sur le territoire - Service expérimental ou innovant
Type de dépenses	<ul style="list-style-type: none"> - Investissements : travaux/mobilier et achats mutualisés - Fonctionnement : communication, formation, prestations, défraiements, animations
Intervention financière	<ul style="list-style-type: none"> - Investissements (travaux) : 15% plafonné à 27 600 € - Investissements (achats mutualisés) : 25% plafonné à 2 500 € - Fonctionnement : 25%
Bénéficiaires	Collectivités et associations
Critères liés à la subvention	<ul style="list-style-type: none"> - Etude de besoins pour les structures d'accueil - Pour les autres dossiers, action collective et/ou à l'échelle du territoire
Critères d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de structures d'accueil et nombre de places supplémentaires sur le territoire - Nombre de places dédiées à des enfants différents - Répartition géographique par rapport à l'existant - Nombre et type d'animations menées avec des personnes âgées / handicapées - Nombre et type de formations organisées, nombre de salariés concernés - Evolution de la qualification des personnes en place - Action collective des RAM - Nombre d'achats groupés
Enveloppe	Pour la période 2008 – 2013 : 131 000 €
Référentiel du Conseil Général	Référentiel 7 : Petite enfance – Equipements d'accueil